

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique, de la
biodiversité, de la forêt, de la mer et de la
pêche

Direction générale de la prévention des risques

Arrêté du 5 mai 2025

relatif au schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine-Normandie

NOR : TECP2515850A
(Texte non paru au Journal officiel)

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 564-1 à L. 564-3 et R. 564-1 à R. 564-6 ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, M. Marc Guillaume ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2023 relatif aux schémas directeurs de prévision des crues (SDPC) et aux règlements de surveillance et de prévision des crues et à la transmission de l'information correspondante (RIC) ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'État une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues ;

Vu l'instruction du gouvernement du 14 juin 2021 relative à la mise en œuvre des évolutions du dispositif de vigilance météorologique et de vigilance crues ;

Vu l'arrêté du 13 février 2023 du Préfet coordinateur de bassin Seine-Normandie approuvant le schéma directeur de prévision des crues du bassin Seine-Normandie ;

Vu les avis des personnes morales de droit public ayant en charge des dispositifs de surveillance ou de prévision des crues, consultées du 9 septembre 2024 au 9 novembre 2024 ;

Vu les avis des autorités intéressées par ces dispositifs en raison des missions de sécurité publique qui leur incombent, consultées du 9 septembre 2024 au 9 novembre 2024 ;

Vu l'avis du comité de bassin Seine-Normandie en date du 5 décembre 2024 ;

Vu l'avis conforme du Service Central Vigicrues en date du 17 avril 2025 ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,

Arrête :

Article 1^{er}

Le schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin Seine-Normandie est approuvé.

Article 2

Le schéma directeur de prévision des crues (SDPC) du bassin Seine-Normandie est mis à disposition du public à la préfecture d'Île-de-France. Il est également consultable sur le site internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France : <https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de la République française et au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

Article 4

Le préfet de la région d'Île-de-France et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 5 mai 2025.

M. GUILLAUME